
Ce cadre se veut un résumé de la directive administrative ADE04-DA pouvant ainsi servir de liste de contrôle dans l'élaboration d'une concentration.

La présentation d'une concentration comporterait les éléments suivants :

1. Profil de l'école
2. Mission de l'école
3. Vision de l'école
4. Projet éducatif de l'école (comprend une description succincte de la concentration)
5. Formation d'un comité consultatif (composition et mandat)
6. Élaboration d'un plan d'action de la mise en œuvre :
 - Raison-d'être du programme
 - Objectifs du programme
 - Arguments et recherche qui appuient ce type de programme
 - Avantages pour l'élève, l'école et le conseil
 - Besoins en ressources humaines, matérielles, physiques et financières
 - Échéancier pour la mise en œuvre
 - Identification, participation et rôle des partenaires
 - Plan de financement dont un estimé des frais de démarrage et budget annuel d'opération (année 4), sources de financement
 - Plan de communication dont des activités de consultation initiale
 - Projection des inscriptions (4 ans)
 - Description du programme (REE, six cours facultatifs dans la concentration, stages, activités, etc.) (voir n° 6)¹
 - Procédures d'admission et conditions (voir n° 5)²
 - Frais de cautionnement, d'usage et de participation
 - Procédure de renvoi d'un élève de la concentration
 - Processus de discontinuation de la concentration
7. Endossement de la concentration par le conseil d'école (lettre et résolution)
8. Processus de révision et d'évaluation :
 - Évaluation annuelle
 - Révision triennale en fonction d'indicateurs de rendement
9. Soumission à la surintendance responsable

¹ Voir directive administrative ADE04-DA

² Voir directive administrative ADE04-DA